

COMMISSION AD-HOC CHARGÉE DE LA QUESTION PALESTINIENNE

PROJET DE RESOLUTION RELATIVE AUX ACTES DE VIOLENCE

PROPOSITION PRESENTÉE PAR LA DELEGATION COLOMBIENNE

L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES,

CONSIDERANT que malgré l'appel qu'elle a lancé aux populations de la Palestine en adoptant, à sa session extraordinaire, la Résolution n° 107, on continue à commettre en Palestine des actes de violence et à faire peser, dans ce pays et ailleurs, des menaces de violence;

TENANT COMPTE de la recommandation XI, adoptée à l'unanimité par la Commission spéciale pour la Palestine,

DECIDE d'adresser à nouveau un appel aux populations de la Palestine pour leur demander de coopérer, autant que faire se peut, avec l'Organisation des Nations Unies, dans son effort pour élaborer et mettre en vigueur un régime équitable et réalisable, destiné à mettre fin à la situation difficile dans ce pays; à cette fin, elle leur demande, dans l'intérêt de la paix, de l'ordre et de la légalité, de mettre tout en oeuvre pour faire cesser au plus vite tous les actes de violence qui, depuis trop longtemps, désolent ce pays.

---